

ARROW

Herbicide Concentré Émulsifiable

INTERMÉDIAIRE DE FABRICATION

CONTIENT DE LA CLÉTODIME

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE :

Clétodime 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 28698 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 1 050 litres à vrac (jusqu'à 20 000 L)

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
855-264-6262

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé pour la fabrication de produits homologués en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Retirer et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et la végétation que l'on souhaite conserver. Entreposer le contenant fermé hermétiquement, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Établir les zones tampon provinciales appropriées autour des étendues d'eau et des zones humides. Lors de la manipulation du concentré, du mélange, du chargement ou pendant le nettoyage ou les réparations, porter des lunettes à coques ou un écran facial, un tablier en caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.

Ce produit contient du Solvesso 150, une matière modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ceux-ci par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS :

Éloigner la victime de la zone contaminée et retirer les vêtements contaminés. Garder la victime au chaud, à l'aise et au repos.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**ENTREPOSAGE :**

Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Il faut séparer les insecticides et les fongicides des herbicides afin d'empêcher la contamination croisée éventuelle.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))